

les Cours Souveraines, le Magistrat, & le Duc de Gelves, Gouverneur de *Paris*, y assisterent en ceremonie. Deux Ecclésiastiques de la Paroisse *St. Paul*, accusez de quelques Commerces de galanterie, avoient été condamnez par l'Officialité à deux mois de Séminaire; mais l'affaire ayant été portée au *Châtelet*, le Juge Criminel a augmenté la peine jusq'à 9. ans de prison, à cause du scandale qu'ils ont caulé. Mr. Berthelot de Montchene a été nommé Intendant General de tous les Hôpitaux du Royaume.

IX. On a établi à *Paris* dans la ruë de la *Verrierie*, une Manufacture de toutes sortes d'Etoffes, soit en laine, fil, coton, ou en soye, or & argent, que les Entrepreneurs s'engagent de fournir plus belles, & à meilleur marché que celles qui viennent des Pais étrangers. L'Octroi pour ce nouvel établissement est expédié, & le Roi a fait une avance ausdits Entrepreneurs d'une somme de 400000. livres, pour les encourager, & les aider à faire les avances. La Compagnie outre cela, a des fonds très-considerables, & le 15. Octobre l'ouverture du Magasin se fera dans la ruë neuve de *St. Mery*. Les Srs. Prieur, Houdart, Crout, Ammonet, Malafaire, & Raymond, sont les six principaux, & sur lesquels roulera tout le détail des achats & des ventes. Les Marchands de vins de cette Ville avoient demandé d'être incorporez dans les six Corps des Marchands; mais le Conseil les a déboutez après une mûre délibération; on a cependant, pour leur donner quelque satisfaction, formé un septième Corps de ces Marchands, qui sera separé des autres. Sur les representations qui ont été faites qu'il se commettoit quantité de vols & de meurtres à *Paris*, pendant les nuits obscures de l'Eté, on a ordonné que